CORRIGÉ NON OFFICIEL

BTS Économie Sociale et Familiale

E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale

Session 2026

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BTS ESF, veuillez visiter :
btsesf.fr/annales-sujets-et-corriges

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

SESSION 2026

E5 – Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale

PROPOSITION DE CORRIGÉ

Proposition de corrigé établie par FormaV à partir du sujet, non officielle. Elle ne préjuge pas des consignes nationales de correction données aux jurys.

PARTIE 1

Question 1

Montrer que le projet partenarial LAEP itinérant « Les P'tites graines » contribue à la mise en œuvre de la politique de la famille sur le territoire de Cèze Cévennes.

La politique de la famille désigne l'ensemble des interventions publiques destinées à soutenir les familles dans leurs fonctions éducatives et sociales et à répondre à leurs besoins sur un territoire. Définie au niveau national par l'État et mise en œuvre par la branche Famille de la Sécurité sociale (Cnaf et Caf), elle comprend notamment l'accueil du jeune enfant et le soutien à la parentalité. Le Département y contribue par la Protection maternelle et infantile (PMI), partenaire du LAEP (annexe 3, 3/3). Le diagnostic préconise d'ailleurs de développer l'adhésion des associations au Reaap, réseau de soutien à la parentalité (annexe 2). Au niveau local, la Caf la met en œuvre notamment par la Convention territoriale globale (CTG), outil qui décline son offre globale de services selon les besoins identifiés dans le diagnostic du territoire (annexe 2). Le projet de LAEP itinérant est né dans le cadre de la CTG 2016-2021 signée entre la communauté de communes et la Caf du Gard (annexe 3), puis s'inscrit dans la CTG 2022-2026 (partie 2 du sujet).

Le projet répond directement aux besoins identifiés par le diagnostic. Le Projet social de territoire relève les freins « Manque de mobilité de la population », « Très peu d'actions parentalité » et « Manque d'associations travaillant sur la parentalité » (annexe 2). Parmi les préconisations figurent « Développer l'itinérance » et « Créer un LAEP ». Le LAEP itinérant « Les P'tites graines », créé en mars 2018, traduit ces deux préconisations : il se déplace dans quatre communes et répond à une problématique de parents démunis et isolés, la dispersion des villages rendant difficile l'accès aux structures de type centre social (annexe 3).

Le projet soutient la fonction parentale et l'accompagnement des familles. Ses objectifs généraux sont « Accompagner la relation parents – enfants », « Soutenir le lien précoce dans la relation parents – enfants » et « Favoriser le lien social et rompre l'isolement des parents » (annexe 3, 2/3). Son volet préventif vise à « prévenir les situations de négligence, de maltraitance ou de violence » (annexe 3, 2/3). Les missions de la fiche de poste reprennent ces objectifs : contribuer au développement de l'enfant et de la relation parent/enfant, assurer un rôle de soutien à la fonction parentale, rompre l'isolement (annexe 5). L'accueil, libre et sans pré-inscription, est ouvert aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent, et il est gratuit (annexe 1), ce qui facilite l'accès des familles les plus éloignées des services.

Enfin, le projet relève d'un partenariat institutionnel et d'un financement public. Le camion « La boîte qui roule » a représenté un investissement de 54 900 euros, dont 24 700 euros apportés par la Caf, soit près de 45 % (annexe 3, 3/3). La Caf verse une prestation de service ordinaire sous réserve de respecter le référentiel et d'avoir une convention signée avec le gestionnaire (annexe 1). Le modèle LAEP, « promu par la Caf », est apparu adapté aux enjeux du territoire (annexe 3, 1/3).

Le projet associe des acteurs aux logiques complémentaires. La Caf du Gard met en œuvre la politique familiale par la CTG et la prestation de service. La communauté de communes, signataire de la CTG, porte le projet, et les communes desservies mettent à disposition des salles communales (annexe 3). L'association « Accès pour tous », gestionnaire, porte un Espace de vie sociale dont « l'accompagnement de la fonction parentale est au centre du projet global de la structure » (annexe 4) : le LAEP prolonge ainsi son action de soutien à la parentalité. Le projet est issu des « Groupes Techniques Thématiques » réunissant élus, agents, partenaires associatifs ou institutionnels et habitants du territoire (annexe 3, 1/3), ce qui favorise une réponse partagée aux besoins des familles.

Le projet contribue donc à la mise en œuvre de la politique de la famille sur le territoire de Cèze Cévennes. Sa portée reste toutefois limitée : il concerne quatre communes sur les vingt-trois que compte la communauté de communes, et accueille en moyenne une centaine d'enfants et de parents par an (annexe 3, 3/3). Il constitue un levier complémentaire d'autres actions de soutien à la parentalité, comme la ludothèque mobile « LudoCèze ».

À valoriser : relier chaque élément du projet à un besoin du diagnostic (annexe 2) et à un objectif de la politique de la famille (CTG, soutien à la parentalité, financement Caf).

Question 2

Expliquer les enjeux d'une amélioration de la coordination du LAEP itinérant « Les P'tites graines » au regard de son fonctionnement sur le territoire.

Le fonctionnement du LAEP repose sur une itinérance hebdomadaire. Le dispositif s'installe dans quatre communes : Gagnières (lundi matin), Barjac (mardi matin), Saint-Victor-de-Malcap (jeudi matin) et Molières-sur-Cèze (vendredi matin) (annexe 3, 2/3). Chaque accueil dépend de salles communales mises à disposition et d'un camion transportant le matériel. Une coordination insuffisante entre la structure, les communes et les partenaires fragilise donc la régularité du service et la lisibilité du dispositif pour les familles.

Le premier enjeu concerne le public visé. Le LAEP s'adresse aux familles isolées, car « la dispersion des villages rend difficile l'accès aux structures de type Centre social » (annexe 3, 1/3). Une meilleure coordination garantit la continuité de l'offre et permet d'atteindre ces familles de façon régulière. Elle répond ainsi au problème de l'éloignement géographique des acteurs et de la communication insuffisante, relevés dans le bilan de la CTG (partie 2 du sujet). Le diagnostic relevait déjà un « Manque de réseau intercommunal » (annexe 2), que la coordination du LAEP contribue à combler.

Le deuxième enjeu porte sur l'orientation et la prévention. Le LAEP contribue à prévenir « les troubles de la relation parents – enfants » et les situations de négligence ou de maltraitance (annexe 3, 2/3). Il doit donc travailler avec la PMI, les RPE, les CMPP, les CAMSP, les Points info familles et le centre social (annexe 3, 3/3). Une coordination efficace permet le repérage précoce des difficultés et l'orientation des familles vers le partenaire adapté, le LAEP n'ayant « aucune visée thérapeutique » (annexe 3, 3/3).

Le troisième enjeu est opérationnel. Le fonctionnement exige au minimum deux accueillants, une supervision régulière par des personnels extérieurs qualifiés (deux heures par mois) et des bénévoles formés (annexe 3, 3/3). Le coordinateur doit coordonner l'équipe, garantir le référentiel LAEP et « faire remonter les besoins » (annexe 5, 2/2). La coordination conditionne donc l'organisation des plannings, la mutualisation du matériel et la qualité de l'accueil.

Le quatrième enjeu concerne la qualité de l'action et le soutien aux professionnels. Le travail en partenariat vise à « organiser l'échange sur les pratiques et outils professionnels pour éviter l'isolement des accueillants » et à mutualiser les séances d'analyse de pratique ou de formation

(annexe 1). Une coordination renforcée limite cet isolement, notamment pour des équipes en partie bénévoles.

Le cinquième enjeu est financier et institutionnel. Plusieurs financeurs peuvent intervenir dans un LAEP (Caf, Conseil départemental, MSA) et la prestation de service ordinaire de la Caf suppose une convention signée et le respect du référentiel (annexe 1) ; pour ce LAEP, la Caf a déjà apporté 24 700 euros sur les 54 900 euros d'investissement du camion (annexe 3, 3/3). L'évaluation annuelle, les déclarations à la Caf et le bilan de la CTG reposent sur des données partagées et fiables. Enfin, les acteurs du territoire « valorisent fortement ce dispositif et souhaitent le renforcer » (annexe 3, 3/3) : une coordination améliorée favorise la visibilité du LAEP, qui répond au frein « Manque de visibilité des actions existantes » (annexe 2).

À valoriser : lier les enjeux au fonctionnement concret du LAEP (itinérance sur quatre communes, public isolé, équipe, partenaires, financement) et non à des enjeux généraux.

Question 3

Proposer à la directrice des moyens de rendre plus efficaces la coordination et son suivi.

Les moyens proposés à la directrice portent sur la gouvernance, la formalisation des partenariats, les outils communs, le suivi et la communication.

1. **Instituer un comité de pilotage propre au LAEP.** Ce comité réunit l'association « Accès pour tous », la communauté de communes de Cèze Cévennes, la Caf, la PMI, les communes concernées, les RPE, le centre social et les associations du territoire (annexe 1 et annexe 3, 3/3). Il se réunit à un rythme fixé, par exemple trimestriel. Le coordinateur prépare l'ordre du jour et rédige les comptes rendus, anime le comité et en suit les décisions (annexe 5, 1/2). Ce comité peut s'articuler avec le comité de pilotage de la CTG et avec le réseau LAEP 30.
2. **Formaliser les partenariats par des conventions ou protocoles.** Chaque partenaire précise son rôle, les modalités d'orientation des familles et les échanges d'informations, dans le respect de la confidentialité, sauf en cas de maltraitance (annexe 3, 3/3). Cette formalisation renforce le lien avec les communes qui mettent à disposition les salles et avec les partenaires qui orientent les familles.
3. **Établir un planning et des outils de liaison communs.** Un calendrier unique des tournées, diffusé aux mairies, aux RPE et aux partenaires, précise les lieux, les jours et les horaires. Il inclut l'ensemble des lieux et créneaux, y compris l'étape du mardi à la Maison des associations de Saint-Ambroix (annexe 3, 2/3). Une fiche de liaison ou un outil partagé permet de signaler les changements, les annulations et les besoins en matériel. Des réunions de coordination en visioconférence limitent les contraintes liées à l'éloignement géographique des acteurs.
4. **Mettre en place un suivi statistique et une évaluation partagés.** Un tableau de bord suit le nombre d'accueils, d'enfants et de parents par commune, ainsi que les orientations réalisées vers les partenaires. Il alimente l'évaluation annuelle et les déclarations à la Caf (annexe 5, 1/2), ainsi que le bilan de la CTG 2022-2026 (partie 2 du sujet). Un bilan annuel présenté au comité de pilotage permet d'ajuster les modalités de coordination.
5. **Coordonner la communication.** Des documents et des éléments de langage communs, diffusés par les mairies, la maternité, les médecins, les pédiatres et les sages-femmes, font connaître le LAEP auprès des familles (annexe 1 et annexe 3, 3/3). Cette action répond au manque de visibilité relevé dans le diagnostic (annexe 2).
6. **Mutualiser les pratiques entre coordinateurs et accueillants.** La participation aux réunions des coordinateurs LAEP intercommunaux et aux réunions du réseau LAEP 30 (annexe 5, 2/2) permet d'échanger sur les outils. Des séances d'analyse de pratique et de formation communes, prévues dans le guide (annexe 1), réduisent l'isolement des accueillants.

7. **Associer les habitants à la réflexion.** Le diagnostic préconise d'« associer la population à la réflexion et à des échanges par une participation citoyenne en développant et créant des conseils citoyens et un café des parents » (annexe 2). Les familles peuvent ainsi faire remonter leurs besoins et participer à l'évaluation du dispositif.

À valoriser : chaque moyen est précis (qui, quoi, quand), rattaché à un problème identifié dans la partie 2 et à une ressource du dossier.

BARÈME

Compétences	**Points / 20**
C.5.1. Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles	7
C.5.2. Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle	6
C.5.3. Participer au suivi des partenariats engagés par les structures	5
Qualité de l'expression et structuration	2
Total	**20**

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BTS ESF, classés par épreuve et par année :
btsesf.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BTS ESF reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
btsesf.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.